



FINANCEMENTS

- Personnel
- Plan de formation

PUBLICS CONCERNÉS

SAAD autorisés notamment les ex-agrées :

- Dirigeants
- Responsables d'agence
- Responsables Qualité

DURÉE

2 jours

INTERVENANTS

Compétences visées et objectifs

- Repérer les nouvelles obligations concernant les Services d'Aides à Domicile (SAAD)
- Apporter aux responsables des SAAD les éléments méthodologiques indispensables pour accompagner la réalisation de l'évaluation externe
- S'approprier les nouveaux outils et disposer des points clés pour les décliner dans son service

Contexte

L'ensemble des SAAD est inscrit désormais dans un régime unique d'autorisation. Ce nouveau cadre juridique implique de nombreux changements avec l'application des outils de la Loi 2002-2 et les obligations en matière d'évaluation.

Méthodes pédagogiques

La méthode pédagogique proposée est « active », favorisant la participation et l'implication de chaque participant.

Alternance de temps de transmission de contenus théoriques et de temps d'échanges interactifs, permettant aux stagiaires de s'impliquer, en échangeant questionnements et expériences personnelles.

-Travail de groupe sur textes législatifs, le calendrier des évaluations, documents...

Les plus du programme

- Une formatrice issue du secteur des services à domicile et évaluateur externe
- Travail en groupe
- Temps d'échanges interactifs entre les participants

Contacts

Pôle Formation Santé - Site GREENOPOLIS - 16 rue Berjon 69009 LYON

Tél. : 04 37 46 18 40 - Fax : 04 78 89 67 25

Courriel : contact@pf-sante.fr

Site Web : www.poleformation-sante.fr

Organisme enregistré auprès de l'Agence Nationale du DPC

